





# JOURNÉE DE FORMATION À DISTANCE

# GESTION DES EAUX USÉES URBAINES ET PLUVIALES DES PETITES ET MOYENNES COLLECTIVITÉS : QUELLES ÉVOLUTIONS EN 2026 ?



1 jour (soit 7 heures)



distance synchrone



Le jeudi 19/03/2026 (09h00 - 17h00)



Responsable de formation : Julie REYNAUD

## **TARIFS:**

Non membre Epnac : 190€ HT/personne Membre Epnac : 95 € HT/personne

## **ÉVALUATION DES ACQUIS**



Évaluation des acquis réalisée tout au long et/ou en fin de formation sous la forme de :

## À l'ISSUE DE LA FORMATION



Remis ou transmis à chaque participant : Une attestation de fin de formation.



Évaluation à chaud pour mesurer la satisfaction des stagiaires et l'atteinte des objectifs de la formation.



En fonction des formations, des e-ressources sont mises à disposition du stagiaire pour une période maximale d'un an. À cette fin, une adresse email valide doit nous être fournie.

## **ENCADREMENT**

Nos formateurs sont sélectionnés en fonction de leurs compétences pédagogiques, expertises métier et expériences professionnelles.

## SUIVI DE L'ÉXECUTION DU PROGRAMME

Le suivi de la formation est assuré par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur, tout au long de la formation.

## **OBJECTIFS**

Découvrir les évolutions des connaissances et les retours d'expériences sur la gestion des eaux urbaines et pluviales des petites et moyennes collectivités Faire le point sur les évolutions réglementaires de l'assainissement, avec un focus sur les petites et moyennes collectivités.

Faire connaître le groupe Epnac, ses missions et ses activités

#### CONTENI

7 sessions plénières sur les thématiques suivantes, suivies d'échanges :

- Actualités du groupe Epnac
- Actualités Réglementaires : Transposition de la nouvelle Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines (DERU2)
- Retours d'expériences sur la gestion intégrée des eaux pluviales en petites et moyennes collectivités
- Comparaison des performances des procédés de traitement des eaux usées des petites et moyennes collectivités
- Diagnostic des filtres plantés colmatés et réhabilitation des petites stations
- Micropolluants dans les stations d'épuration : quels leviers d'actions ? Et résultats des campagnes d'analyses « micropolluants » réalisées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur 40 stations < 10 000 EH</li>
- Synthèse pour clarifier la réglementation sur la réutilisation des eaux usées traitées.

## **PRÉREQUIS**

Pas de prérequis

## **PUBLIC CONCERNÉ**

L'ensemble des acteurs de l'assainissement des petites et moyennes collectivités / EPCI : responsables et personnels des services d'eau et d'assainissement, exploitants, personnels de bureaux d'études, maîtres d'œuvre, constructeurs, laboratoires de recherche, assistants techniques ...

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés à distance : 100%

Replay accessible pendant 3 mois à tous les inscrits

## INFORMATIONS À L'ATTENTION DES PARTICIPANTS

<u>Accès aux séquences à distance</u> : Pour bénéficier de l'accès à cette formation il faut remplir le document d'inscription qui se trouve à la fin de ce programme.

Une **adresse email valide** doit nous être fournie pour vous adresser les modalités et le code d'accès à la plate-forme personnelle de formation à distance.

Pour profiter au maximum de votre formation, veuillez-vous assurer de :

- pouvoir vous connecter à la formation via Zoom (test sur https://zoom.us/test). Le cas échéant, vous rapprocher de votre service informatique pour en permettre l'utilisation
- avoir un casque audio + micro, ou alors un haut-parleur et un micro, pour assurer la meilleure qualité de réception et émission des différents échanges
- avoir une connexion internet de bonne qualité (4G, ADSL, câble ou fibre)
- être dans une pièce ou un lieu calme.















## **OUVERTURE DE LA JOURNÉE**

Discours d'ouverture

Estérelle VILLEMAGNE, OFB

Présentation du programme et objectifs de la journée

Joseph PRONOST, OiEau

#### RÉALISATIONS ET ACTUALITÉS DU GROUPE Epnac 9h30

- \* Présentation du groupe Epnac
- \* Le partage de connaissances
- \* Les ateliers de travail et les thématiques d'études

Sophie BESNAULT / Stéphanie PROST BOUCLE, INRAE UR REVERSAAL

#### 9h45 LES ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Transposition de la nouvelle Directive Européenne Eaux Usées **Urbaines (DERU2)** 

Questions réponses

Christophe VENTURINI / Medhi BOUCHEMMAMA, Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

#### PAUSE 10h35

10h45

REX SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES EN PETITES ET MOYENNES COLLECTIVITÉS

- \* Etudes de cas
- Retours d'expériences
- Recommandations de conception et de réalisation Questions réponses

Nicolas VENANDET, Agence de l'Eau Rhin Meuse

COMPARAISON DES PERFORMANCES DES PROCÉDÉS DE 11h35 TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES PETITES ET **MOYENNES COLLECTIVITÉS** 

- \* Objectifs et méthodologie de l'étude
- \* Parc des stations ≤10 000 EH (procédés et capacités)
- \* Analyse comparative des performances des stations Questions réponses

Sophie BESNAULT, INRAE UR REVERSAAL

12h30 PAUSE DÉJEUNER

DIAGNOSTIC DES FILTRES PLANTÉS COLMATÉS et RÉHABILITATION DES PETITES STATIONS

- Protocole de diagnostic des Filtres Plantés de Roseaux (FPR), causes et solutions
- Réhabilitation des filtres enterrés, lits bactériens et FPR
- \* Retours d'expériences et recommandations

Questions réponses

Bérénice LAGRANGE, SATESE 04

Sophie BESNAULT / Stéphanie PROST BOUCLE, INRAE UR REVERSAAL

MICROPOLLUANTS DANS LES STATIONS D'ÉPURATION: **QUELS LEVIERS D'ACTIONS?** RÉSULTATS DES CAMPAGNES D'ANALYSES «

MICROPOLLUANTS » RÉALISÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE SUR 40 STATIONS < 10 000 EH

- Elimination des micropolluants par les stations d'épuration biologiques existantes et axes de réduction à la source
- Amélioration des ouvrages existants et étapes de traitement quaternaires: REX, contraintes, coûts, recommandations
- Synthèse des campagnes d'analyses des micropolluants sur les STEU < 10 000 EH

Questions réponses

Jean Marc CHOUBERT, INRAE UR REVERSAAL

Caroline RUBEAU, Agence de l'Eau Loire Bretagne

15h40 PAUSE

16h50

SYNTHÈSE POUR CLARIFIER LA RÉGLEMENTATION SUR 15h50 LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES.

\* Contexte de la réglementation française

Cas des REUT en usages agricoles et urbains, des eaux impropres à la consommation humaine en usages domestiques (ICPE), des eaux impropres à la consommation humaine en usages domestiques (hors ICPE, INB), de REUT en IAA

\* Déroulement d'un projet

Thomas HARMAND. Société du Canal de Provence

Questions réponses

BILAN DE LA JOURNÉE et CLÔTURE

14h50



## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

## **POUR VOUS PRE-INSCRIRE**

• par courrier:

OiEau – Centre de formation 22 rue Edouard Chamberland 87 100 LIMOGES par email:

inscription@oieau.fr

## **FORMATION CONCERNÉE**

Code	: .	JF0	06	26A	
------	-----	-----	----	-----	--

Intitulé: Journée de formation à distance EPNAC - OiEau

Dates: le jeudi 19/03/2026 Lieu: WEBINAIRE EN DIRECT

<b>TARIFS :</b> En l'absence d'information, le statut <i>Non membre</i> sera appliqué par défaut. Le statut <i>Membre s</i> era validé auprès de l'EPNAC.
☐ Nom membre EPNAC: 190€ HT/ personne
☐ Membre EPNAC : 95€ HT/personne

PARTICIPANT					
Civilité:	_ Prénom:		Nom:		
Poste occupé :		Date de naissance :	//	Lieu de naissance :	
Tél.:	_ Courriel:_				
				Pour toute inscription, un courriel valide est nécessaire	
SOCIETE					
			NI9 . / C /	CADRE RESERVE A L'OIEau	
			N rereren	ce client:	
Adresse:					
				ys:	
SIRET.:		N° TVA:		Code NAF:	
Responsable formation:	D		Name 4		
Civilité:					
Tél.:					
Personne en charge du do			Nom:		
Tél.:					
Organisme payeur:				CADRE RESERVE A L'OIEau	
				ys:	
				Code NAF :	
			1		
ACCUEIL DES PUBLICS EN	N SITUATION DE HANI	DICAP	REFERENCES D'ENGAGEMENT ET DE FACTURATION		
Une référente « Handicap » a été nommée afin d'orienter, d'informer et			3 3	nt ou de commande :	
d'accompagner les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation et afin d'anticiper les mesures à mettre en place pour un			N° de Service		
suivi de la formation dans les meilleures conditions, merci de cocher la case suivante :					
				facturation:	
Cachet et signature de Prénom, Nom et qualité du		A réception de ce bulletin, la p	personne indiquée	ris bonne note des conditions générales de vente jointes. ci-dessus sera pré-inscrite, et un questionnaire d'analyse du tion sera définitivement validée à réception de la convention	
Fait à		, le/	_/		
En soumettant ce formulaire, j'accept	re que l'OIEau utilise, exploite et l	ransmette les données personnelles qu	ne je viens de renseigne	er dans le cadre de ses activités commerciales et contractuelles (édition de tiques, enquêtes, audits).	
Les données sont conservées pour une données, vous disposez d'un droit d'ac ces droits en nous contactant à l'adres	e durée adaptée aux finalités de l cès, de rectification, de portabilit sse dpo@oieau.fr	traitements, ainsi que pour respecter le é, d'effacement de vos données à caraci ,	s obligations comptab tère personnel, et d'un	ctiques, enquetes, auaics). les et fiscales. Conformément au Règlement Général sur la Protection des droit d'opposition et de limitation de leur traitement. Vous pouvez exercer l'entialite-de-l-office-international-de-l-eau	

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour Centre de Formation de l'OiEau

22 rue Edouard Chamberland - 87100 Limoges - FRANCE Email : formation@oieau.fr
Tél. : +33 (0)5 55 11 47 70 - Fax : +33 (0)5 55 11 47 01 www.oieau.org



# Toute commande de formation passée à l'Office International de l'Eau implique l'acceptation par le Client des Conditions Générales de Vente stipulées ci-dessous. Aucune dérogation ne saurait être apportée sans accord écrit de l'Office International de l'Eau.

#### 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Ventes (ci-après les "CGV") ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Office International de l'Eau (ci-après l'"OiEau") consent au dient, acheteur professionnel (ci-après le "Client"), ou consommateur (ci-après le "Particuller") qui l'accepte, une formation au bénéfice de participants (ci-après le "Apprenant") issue de l'offre de formation de l'OiEau. Toute commande de formation passée entre les deux parties suppose l'adhésion entière et sans réserve du Client ou du Particulier aux présentes CGV, ainsi que le respect du règlement intérieur par l'Apprenant. Toute condition contraire opposée par le Client ne pourra, sauf acceptation formelle et écrite de l'OiEau, prévaloir sur les CGV.

## 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

2.1. En inter-entreprises : Un bulletin d'inscription dûment complété par le Client (avec signature et cachet) est à renvoyer par courrier, fax ou email à l'OiEau. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande et acceptation des présentes CGV.

Délai d'accès : les formations sont confirmées en moyenne 4 à 5

Délai d'accès: les formations sont confirmées en moyenne 4 à 5 semaines avant la date d'ouverture, par l'envoi d'une convocation, sous réserve d'un nombre suffisant de participants. La convocation est accompagnée des modalités et conditions de la commande, du programme détaillé de la formation (objectifs, descriptif, prérequis, moyens pédagogiques, dates, lieu, durée), des informations concernant l'accès au centre de formation et les possibilités d'hébergement à proximité (pensez à réserver directement votre chambre). Cette convocation vaut engagement de l'OiEau à réaliser la formation, les prérequis et les moyens pédagogiques sont mentionnés de façon générale dans notre cataloque.

2.2. En intra-entreprise : Le Client valide la commande par l'envoi à l'OiEau du devis contresigné, daté, portant la mention "Bon pour accord" ou d'un bon de commande, accompagné de la liste des Apprenants définie par le Client.

Délai d'accès : les formations sont confirmées dans un délai maximum

Délai d'accès: les formations sont confirmées dans un délai maximum d'un (1) mois après l'accord signé par le Client et l'envoi de la liste des participants. En formation sur site, le Client convoque directement les Apprenants à la formation. En formation sur un centre de formation de l'OiEau, une convocation à la formation est envoyée par l'OiEau environ un (1) mois avant la formation.

2.3. Cas des particuliers: Un bulletin d'inscription dûment complété et signé par le particulier est à renvoyer par courrier, fax ou email à l'OiEau. En application des articles L.6313-1 à 6313-6 du Code du travail, un contrat sera établi entre l'OiEau et le particulier.

## 3. TARIFS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT

- 3.1. Les conditions tarifaires sont indiquées hors taxe et doivent être majorées de la TVA au taux en vigueur. Celles-ci sont inscrites sur tous nos supports. À tout moment et sans préavis, l'Organisme de Formation se réserve le droit de modifier ses prix. De ce fait, il appartient au Client de se référer aux conditions tarifaires en vigueur disponibles sur Internet. Ces modifications n'auront cependant pas d'incidence sur les facturations antérieures.
- $3.2. \ \mbox{Devis},$  conventions et factures sont établis et à payer en euros.
- 3.3. Le prix des formations inclut les coûts pédagogiques. Sont exclus de ce montant tous les autres frais engagés par le participant et le Client (déplacement, restauration, frais divers de séjour...).
- 3.4. Le prix des formations est mentionné hors taxes locales et retenues à la source du pays d'origine des participants. Celles-ci, en sus, sont à la charge du Client.
- 3.5. La facture sera adressée au Client accompagnée du bordereau de présence et des attestations exclusivement édités par l'OiEau. Les justificatifs administratifs seront uniquement adressés aux organismes ou services prenant en charge le financement de la formation. Toute copie sera à réclamer directement à ces organismes ou services. Le règlement est à effectuer 30 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.
- 3.6. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros, à moins que l'OïEau ne justifie de frais supérieurs à ce forfait, auquel cas le Client devra l'indemniser frais réellement exoosés.
- En outre, tout règlement ultérieur qu'elle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes. 3.7. Il appartient au Client d'effectuer les formalités de demande de prise en charge ou de remboursement auprès de son opérateur de
- 3.7. il apparienti activisti de circular les ionimales de une inalitade de pinse en charge ou de remboursement auprès de son opérateur de compétences. Pour tout paiement par un tiers, si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu au premier jour de la formation, ou en cas de Itige avec ce tiers, l'OiEau se réserve le droit de vous facturer directement l'intégralité du coût de la formation.
- 3.8. Pour les formations intra-entreprises, la présence d'Apprenants audelà du nombre conjointement défini entre le Client et l'OiEau, donnera lieu à une majoration de la facturation de 100€ HT par Apprenant supplémentaire.

## 4. MODALITÉS D'ANNULATION ET DE REPORT

- 4.1. Tout report ou toute annulation devra être signalé par le Client et confirmé par écrit (courrier, télécopie ou e-mail comprenant un accusé de réception électronique).
- 4.2. En formation inter-entreprises, toute annulation effectuée moins de quinze (15) jours ouvrés avant le début de la formation entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 50 % du coût de la formation. Toute annulation d'une formation moins de dix (10) jours ouvrés avant la date

prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 100%. Le Client pourra, remplacer tout Apprenant par une autre personne de son choix.

La date à prendre en considération pour déterminer la période de quinze (15) ou dix (10) jours correspond à la date de réception chez l'organisme de Formation (l'OiEau) de la télécopie ou du courrier ou de l'accusé de réception de l'e-mail informant l'organisme de formation de l'annulation. Les montants ainsi facturés ne pourront pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue.

4.3. En formation intra-entreprise, toute annulation effectuée moins de quinze (15) jours ouvrés avant le début de la formation pourra donner lieu à une facturation égale aux frais engagés par l'OiEau pour la préparation et l'organisation de la formation. En cas d'annulation par le Client moins de dix (10) jours ouvrés avant le début de la formation, l'OiEau pourra exiger la facturation des frais engagés pour la préparation et l'organisation de la formation, majorée de 25 %. Une reprogrammation de la formation pourra être proposée par l'OiEau en concertation avec le Client. La date à prendre en considération pour déterminer la période de quinze

La date à prendre en considération pour déterminer la période de quinze (15) ou dix (10) jours correspond à la date de réception chez l'organisme de Formation (l'OiEau) de la télécopie ou du courrier ou de l'accusé de réception de l'e-mail informant l'organisme de formation de l'annulation. Les montants ainsi facturés ne pourront pas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue.

- 4.4. En cas d'absence d'un ou plusieurs Apprenants pour tout ou partie d'une session de formation, l'intégralité du prix est due, sans possibilité d'ajustement du montant total de la formation au nombre d'Apprenants ou au nombre d'heures Apprenant réellement effectuées. Le Client pourra remplacer tout Apprenant par une autre personne de son choix.
- 4.5. En web-formation, seront appliquées au Client les conditions d'annulation des formations inter- entreprises. Cependant, toute annulation du Client survenant après la mise à disposition à l'Apprenant des identifiants et code d'accès à l'espace dématérialisé et aux documents pédagogiques associés à la formation, donnera lieu à la facturation de l'intégralité du prix, que l'Apprenant ait participé ou non à tout ou partie de la web-formation et téléchargé tout ou partie de la documentation pédagogique associée.
- 4.6. Conditions de rétractation pour les particuliers : Le particulier dispose d'un droit de rétractation, notifié par recommandé avec accusé de réception, jusqu'à dix (10) jours après la signature du contrat ou avant l'accès à l'espace dématérialisé. Dans cette hypothèse, aucun frais ne lui sera facturé. Il peut à cette fin utiliser le formulaire de rétractation joint au contrat. Au-delà de ce délai, l'annulation pourra entrainer la facturation à hauteur de 30 % du montant de la formation. En cas d'accès à l'espace dématérialisé avec les supports pédagogiques liés à cette formation, l'annulation au-delà du délai de rétraction pourra entraîner la facturation de la formation à hauteur de 100%.
- 4.7. L'OiEau se réserve le droit de supprimer, d'annuler et/ou de reporter une session de formation en adressant au client un courrier, une télécopie ou un mail, jusqu'à cinq (5) jours avant la date de la formation, sauf en cas de force majeure. Dans cette hypothèse, l'OiEau procèdera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à l'OiEau, à l'exclusion de tout autre coût.

## 5. RÉALISATION DES FORMATIONS

- 5.1. Les dates et lieux des sessions de formation sont inscrits dans le présent catalogue. L'OiEau se réserve le droit de modifier la date et le lieu de la formation, sans que le Client ne puisse prétendre à l'obtention de quelconques dommages et intérêts et/ou pénalités. Dans ce cas, l'OiEau en avertira le Client au moins sept (7) jours avant le début de la formation. Notre catalogue, ainsi que les mises à jour (reports éventuels), sont accessibles sur www.oieau.org.
- 5.2. La prestation de formation inclut la fourniture d'un support de formation destiné à l'usage exclusif et personnel de l'Apprenant.
- 5.3. L'OiEau se réserve le droit de substituer un animateur par un autre, en capacité d'assurer la formation, et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la prestation de formation ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais, sans que cela ne puisse ouvrir le droit pour le Client de réclamer la réparation d'un quelconque préjudice à quelque titre que ce soit.
- 5.4. Chaque action de formation est validée par une attestation de suivi de formation remise généralement et si possible à l'Apprenant à l'issue de la formation. A défaut (web-formation, formations sur site en dehors des centres de formation de l'OiEau...), l'attestation est adressée au Client à la facturation.
- 5.5. Dans le cadre des formations qualifiantes, est également délivré, en fonction des cas, un "Avis en vue de l'habilitation", une "Qualification". Ces documents sont adressés à l'issue de la formation, à la facturation.
- 5.6. Dans le cadre des formations intra-entreprise, le Client s'engage à respecter la réglementation relative aux établissements recevant du public, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité contenues dans le Code du travail.

## 6. RÉGLEMENT INTÉRIEUR

- 6.1. En formation dans les locaux ou sous la responsabilité de l'OiEau, chaque Apprenant est tenu au cours de la formation de respecter le règlement intérieur affiché dans chacune des salles du centre de formation. L'inobservation du règlement peut entraîner l'exclusion de l'Apprenant de la formation, sans que le Client puisse réclamer une réduction du coût de la prestation.
- 6.2. En formation dans les locaux du Client, les Apprenants restent soumis au pouvoir de discipline de leur employeur.
- 6.3. Dans le cadre des formations à distance, un accès électronique

sécurisé à un espace de formation et des codes d'accès sont mis à disposition de l'Apprenant par l'OiEau. L'Apprenant s'engage à garder ses codes strictement confidentiels. Sauf disposition particulière expressément acceptée par l'OiEau, les droits d'accès sont concédés pour la durée de la formation, indiquée sur la convention signée par le Client

6.4. La présence (ou la connexion) et l'assiduité en formation sont des conditions sine qua non de la participation de l'Apprenant à la formation en présentiel comme à distance. Toute absence non justifiée ou reconnue non valable peut entraîner le renvoi de la formation et la non délivrance de l'attestation de formation.

6.5. L'Apprenant s'engage en début et fin de chaque journée à signer la feuille de présence à disposition.

### 7. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

7.1. Propriété intellectuelle : Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de formation et autres ressources pédagogiques, quels que soient leur forme (papier, électronique, numérique...), mis à disposition des Apprenants dans le cadre des sessions de formation, sont la propriété exclusive de l'OiEau et/ ou de ses partenaires.

A ce titre, le Client et l'Apprenant s'engagent à respecter le Code de la propriété intellectuelle et à ne pas reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, adapter, modifier, traduire, représenter, commercialiser ou diffuser à des tiers non participants aux formations, les supports de cours et autres ressources pédagogiques, mis à disposition de l'Apprenant et/ou du Client dans le cadre de la réalisation des formations, sans l'accord préalable écrit de l'OiEau et de ses partenaires concernés.

- 7.2. Communication : L'OiEau est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.
- 7.3. Données personnelles : L'OlEau s'engage à respecter la réglementation applicable aux traitements de données personnelles, et en particulier la loi n'78-17 du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés ». L'OlEau s'engage à collecter, exploiter, transmettre et conserver les données personnelles strictement nécessaires, fournies par l'Apprenant, pour la bonne organisation et exécution de la formation. Les données personnelles sont conservées pour une durée adaptée aux finalités des traitements ainsi que pour respecter les obligations comptables et fiscales. Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès. Ces droits sont exerçables en faisant une demande par courriel à l'adresse dpo@oieau.fr. Pour plus d'informations : https://www.oieau.fr/politique-de-confidentialite-de-loffice- international-de-l-eau
- 7.4. Accessibilité et handicap : En qualité d'établissement recevant du public, l'OiEau respecte les dispositions en matière d'accessibilité sur ses installations. Une référente "handicap" a été nommée afin d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation et afin d'anticiper les mesures à mettre en place pour un suivi de la formation dans les meilleures conditions, contactez, au plus tôt, notre référente "handicap" : m.pinel@oieau.fr L'accès à tous pour tous.
- 7.5. Responsabilité : La responsabilité de l'OiEau ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'OiEau serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de l'OiEau ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.
- 7.6. Force majeure: L'OiEau ne saurait être tenu pour responsable d'une inexécution de ses obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, cas habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, tel que, sans que cette énumération ne soit exhaustive: les catastrophes naturelles (incendies, inondations...), la guerre, les émeutes, les grèves, les bris de machines, les ruptures d'approvisionnement et tout autre accident qui empêchent ou réduisent les fabrications et prestations, le fait pour un membre du personnel de l'organisme de formation de tomber malade, etc. Dans cette hypothèse, l'OiEau en informera par écrit le Client dans les meilleurs délais et lui proposera l'organisation d'une nouvelle session de formation.
- Le Client pourra accepter le report de la formation ou annuler la commande sur simple envoi d'un écrit (courrier, courriel ou télécopie).
- 7.7. Règlement des différends : En cas de litige de toute nature, ne pouvant être réglé à l'amiable, seuls les tribunaux de Paris seront compétents : contestation relative à la validité, l'exécution, l'opposabilité, ou à une difficulté d'interprétation des présentes CGV et de façon plus générale concernant les relations existant entre l'OiEau et le Client, et ce, même en cas de référé, de pluralité d'instances ou de parties ou encore d'appel en garantie.

Version 2021 11 10

Email: formation@oieau.fr

Centre de Formation de l'OiEau